

ENREGISTREMENT DE JUGEMENT, DE PRIVILÈGE OU D'ORDONNANCE Formule 21,1

1	PARTIES (noms au complet)			
' -	I AITTLO (Horns au complet)	voir l'an	nexe	
	C.			
	nom(s) du (des) requérant(s)	nom du débiteur		
2.	ADRESSE DES REQUÉRANTS AUX FINS DE SIGNIFICATION			
		voir l'an	nexe	
3.	JUGEMENT/PRIVILÈGE/ORDONNANCE (prière de fournir des pre l'ordonnance et d'en joindre une copie au présent document.)			
	Jugement Privilège Ordonnance Autre (précise	r) :		
	Numéro de dossier du greffe :	voir l'an	nexe	
4.	DESCRIPTION DU BIEN-FONDS			
	NUMÉROS DES TITRES 456456456456	voir l'an	nexe	
5.	NOM DES PROPRIÉTAIRES DONT L'INTÉRÊT EST GREVÉ		. I':	
	Note : Si le débiteur n'a pas qualité de propriétaire selon le titre, insest grevé plutôt que celui du débiteur.	scrire le nom du (des) proprietaire(s) doni	interet	
6. INTÉRÊT DU DÉBITEUR SUR LE BIEN-FONDS (cocher A ou B)				
0.	A) Le débiteur mentionné à la case 1 est le (un des) propriétaires (s) du bion fonde décrit si decous		
	A) Le debiteur mentionne à la case i est le (un des) proprietaires	s) du bien-torias decrit ci-dessus.		
	B) Le débiteur mentionné à la case 1 n'est pas le (un des) propri intérêt sur celui-ci. L'intérêt du débiteur est le suivant (indiquer la case 1 n'est pas le (un des) propri intérêt sur celui-ci.		ais a un	
		voir l'an	nexe	

7	DÉCLARATION DU REQUÉRANT	. ,,		
١,٠	DESERVATION DO REGERANT	voir l'annexe		
	 Je suis le requérant (un des requérants)/le mandataire du (des) requérant(s). Je tiens les renseignements figurant dans le présent document pour véridiques. Je crois que le débiteur visé au présent document est titulaire de l'intérêt mentionné ci-dessus sur le bien-fonds décrit aux présentes. Le jugement/Le privilège/L'ordonnance indiqué(e) ci-dessus est pleinement exécutoire et ses effets n'ont pas été suspendus. Le jugement/Le privilège/L'ordonnance ci-joint(e) fait partie du présent instrument. 			
	Nom du requérant ou du mandataire Signature	/ / Date (AAAA/MM/JJ)		
	Nom du requérant ou du mandataire Signature	Date (AAAA/MM/JJ)		
8.	RENOUVELLEMENT (remplir seulement en cas de renouvellement d'un jugement existant)			
	Le jugement ci-joint a été obtenu dans le cadre d'une action en justice intentée sur le fondement d'un ancien jugement enregistré au bureau des titres fonciers sous le numéro			
9.	AVIS IMPORTANT			
	Selon l'article 194 de la <i>Loi sur les biens réels</i> , les déclarations signées par leur auteur, dans le cadre du présent document, emportent les mêmes effets que s'il s'agissait de déclarations sous serment, d'affidavits, d'affirmations solennelles ou de déclarations solennelles faits en vertu de la <i>Loi sur la preuve au Manitoba</i> .			
10.	PERSONNE PRÉSENTANT L'INSTRUMENT POUR ENREGISTREMENT (indiquer l'ac nom de la personne-ressource et le numéro de téléphone)	dresse, le code postal, le		